

Message du Président

Chers membres de l'ASA,

Lors de l'Assemblée générale du 1 mars 1991 à Berne vous m'avez nommé président de l'Association. Je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'accordez et j'y suis très sensible.

I.

Dans mon bref message adressé à l'Assemblée générale j'ai exprimé qu'il me semblait être un héritage extrêmement difficile de succéder au Professeur Pierre Lalive. Car il n'y a point d'autre que lui qui dispose d'un tel savoir, d'un "savoir d'arbitre", d'une sagesse et expérience arbitrale, d'un jugement toujours bien fondé, réfléchi et convaincant et d'une maîtrise du domaine. Je ne veux pas le cacher: je l'ai toujours admiré, et ceci non seulement pendant ces dernières années, mais en fait depuis 1965 lorsque je me suis inscrit à l'Université de Genève pour un semestre (en première année) où j'avais suivi son cours de droit international privé. Sans aucune exagération on doit dire que sa personnalité et sa classe extraordinaires - en tant que professeur, arbitre, avocat, rapporteur et président de débats dans d'innombrables séminaires et congrès - l'ont mis à la première place parmi les plus fameux et les plus connus du monde de l'arbitrage international.

Pendant environ 10 ans Pierre Lalive a été un président charismatique de l'ASA. Nous regrettons beaucoup sa décision de se retirer, mais en même temps nous la respectons, sachant que nous perdons beaucoup. Je pense parler au nom de vous tous en exprimant notre très profonde et très sincère gratitude pour ce qu'il a fait pour notre Association, pour ce qu'il a fait pour la Suisse comme lieu d'arbitrage, pour les besoins de l'arbitrage en général. Les limites de ce message ne me permettent pas de nommer *seriatim* ses mérites. Mais nous savons de quelle manière il a imprégné le nouveau droit de l'arbitrage international en Suisse, en collaboration avec son ami Claude Reymond. Comme praticien nous profitons depuis des années d'une source d'informations excellente, à savoir le Bulletin ASA qu'il a fondé et dirige. Il est superflu de mentionner qu'il s'agit-là d'un travail énorme! Nous lui sommes donc particulièrement reconnaissants d'avoir accepté de continuer à préparer nos Bulletins ASA. En plus, il nous a confié son vaste savoir dans de nombreuses publications, notamment dans le livre bordeaux-rouge préparé avec Claude Reymond et Jean-François Poudret (nommé, non seulement en Suisse, mais encore récemment aux Etats-Unis "the Bible on Arbitration"), un livre qui sert de guide intellectuel en matière d'arbitrage, non seulement dans nos frontières étroites de la Suisse, mais dans le monde entier.

II.

Notre vice-président, le Professeur Claude Reymond, nous a exprimé en même temps son désir de se retirer du Comité de l'ASA. Ce retrait est aussi douloureux. Nous

106

tous, nous l'avons estimé profondément, non seulement pour son savoir en matière d'arbitrage, mais avant tout pour sa sincérité et sa cordialité, sa bonté du prévoyant *pater familias*. Claude Reymond lui aussi jouit d'un prestige dans le monde entier; "the ideal arbitrator" n'est qu'une des appréciations de sa personnalité convaincante que j'ai entendue pas seulement une fois pendant les 15 dernières années de confrères étrangers lors de divers congrès et réunions.

Avec Pierre Lalive et Claude Reymond nous pensons un président et un vice-président qui, vu de l'étranger et de la perspective de l'arbitrage international, étaient les deux principales personnalités représentant la Suisse en tant que lieu d'arbitrage. Ils étaient les deux "la visibilité" de la Suisse, notre carte de visite, voire notre carte de crédit! Bien qu'ils veuillent quitter le Comité de notre Association - eux qui sont les pères de l'arbitrage moderne en Suisse - j'espère et en même temps je suis sûr qu'ils ne nous quittent que sur le papier, mais pas dans leurs coeurs. Il nous reste à continuer sur le chemin qu'ils ont jalonné. Lors de l'Assemblée générale les deux furent réélus par acclamation *honoris causa*. Pierre Lalive en tant que président d'honneur et Claude Reymond en tant que vice-président d'honneur.

Me Jacques Guyet, notre trésorier, a lui aussi décidé de se retirer après bien plus de 10 ans de fidélité au comité. Il va nous manquer, moins par sa pipe qu'il aime fumer que par sa manière, ses remarques reflétant sa riche expérience et par son humour typique de Genevois (et son clin d'oeil souriant).

III.

Sous la présidence de Pierre Lalive, l'ASA a évolué d'un petit groupement plutôt local en une association importante, dont les membres prennent une part active à la discussion en matière d'arbitrage international. Notre ouverture vers l'étranger est un chemin sur lequel nous voulons progresser énergiquement. Le législateur suisse, par le biais de notre nouveau droit en matière d'arbitrage international (chapitre 12 de la LDIP), nous a donné un cadre soigneusement établi et un fondement solide pour le futur; un fondement qui s'est débarrassé des chaînes qui ont handicapé l'arbitrage international sous le régime du Concordat pour répondre mieux aux expectatives justifiées et raisonnables des parties étrangères qui veulent se servir d'un lieu d'arbitrage à conception moderne. Répondre à ces expectatives, les remplir et les satisfaire est notre tâche et en même temps notre *challenge* quotidien. Enfin, la Suisse a une importance certaine en tant que lieu d'arbitrage : maintes entreprises et hommes d'affaires nous prêtent leur confiance, en insérant dans leurs contrats des clauses compromissoires prévoyant un lieu d'arbitrage dans une ville suisse. La confiance n'est pas simplement "donnée"; il faut - toujours et à nouveau - la gagner et la mériter. Elle n'est pas seulement méritée par le bon renom de la Suisse, pas simplement par la neutralité politique et spirituelle de notre pays; même le fait que la Suisse dispose d'une législation dite "*arbitration-friendly*" (accueillante à l'arbitrage) ne suffit pas. La confiance se gagne et se mérite par l'engagement de chacun de nous,

p2

comme conseiller, avocat ou arbitre. Un engagement qui, pour l'essentiel, doit être inspiré du sentiment de rendre un *nobile officium*.

IV.

Les problèmes qui se posent en matière d'arbitrage international lors de nombreux séminaires, colloques et congrès sont parfois caractérisés comme représentant une arène pour des débats d'intérêts purement académiques. Toutefois, il s'agit de bien autre chose encore : car ces problèmes naissent d'un organisme vivant et dynamique, un organisme qui est animé par chacun de nous. Lors de ces réunions il s'agit essentiellement de pouvoir se prêter à un échange véritable de vues et d'opinions afin d'améliorer la communication et la compréhension mutuelle, afin de démontrer des préjugés, pour s'ouvrir aux vues différentes des autres, à leurs expériences et à leurs cultures différentes. A la fin il s'agit de se rapprocher l'un de l'autre malgré le fait (ou justement par le biais de ce fait) que nous nous voyons opposés dans un différend soumis à l'arbitrage. L'arbitrage ne serait-il pas une possibilité de se rapprocher plutôt que de s'éloigner malgré la différence qui sépare les parties?

"Se rapprocher" est un thème qui va nous occuper intensivement dans cette décennie. Tout d'abord à l'intérieur de la Suisse. En somme, qu'en est-il de notre communication interne, des rapports entre les confrères et membres de notre Association? Certes, nous faisons beaucoup, par exemple dans le cadre des groupes locaux de travail. Mais on pourrait faire davantage. Quelle est, par exemple, la distance entre Genève et Zurich? Avons-nous une

distance mentale qui serait plus grande que la proximité géographique? Y a-t-il des considérations de concurrence qui surgiraient parfois et qui pourraient paralyser une coopération plus efficace? Et quelle est notre distance géographique et mentale par rapport à l'étranger, par rapport à nos voisins tels que la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie? Quelle est la proximité que nous éprouvons par rapport à ces pays qui nous confient autant d'arbitrages à résoudre tels que les pays de l'Europe occidentale y compris l'Union soviétique, les pays du Moyen-Orient, les pays en voie de développement en Afrique et en Asie?

"Se rapprocher" est donc aussi un thème de notre identité future dans le cadre européen, et enfin un thème de notre rôle et de notre responsabilité dans une communauté complexe de peuples qui se voit secouée par des turbulences bouleversantes.

Une chose est certaine: l'ASA et ses membres continueront à se dévouer au règlement de litiges, et on peut y voir une petite contribution au maintien et à la stabilisation de la paix.

V.

La présente décennie nous apportera certainement des exigences et des défis difficiles. Comment, par exemple, régler les innombrables différends qui ont surgi ou qui sont en train de naître comme conséquence de la guerre du Golfe? Est-ce qu'il y aura un "Gulf War Claims Tribunal" en Suisse? Telle pourra être la nature des questions aux-quelles nous pourrions être appelés à nous prononcer.

1118

Le Comité de l'ASA a été renouvelé par élection de l'Assemblée générale du 1er mars 1991. Pour la première fois le comité comprendra des femmes: Me Dominique Hahn et Me Gabrielle Kaufmann, les deux jeunes, les deux disposant d'une riche expérience académique et pratique dans le domaine de l'arbitrage. Je me réjouis très particulièrement de cette future collaboration. Me Michael Schneider, par ses origines allemandes, nous apportera des points de vue d'un horizon différent. Il y a plus de 10 ans nous étions opposés dans un arbitrage et par ce procès je sais qu'il dispose de connaissances profondes spécialement en matière de *construction cases*. Avec Me Pierre Karrer et Me Werner Weniger je suis amicalement lié depuis des années.

Finalement le Comité bénéficiera de nouveau d'un fort appui académique par deux professeurs d'université, soit Mes Pierre Jolidon et Jean-François Poudret. Les deux nous ont confié un savoir extrêmement riche par les ouvrages qu'ils ont publiés, et nous aurons le bénéfice au sein du comité de pouvoir disposer de ce savoir quasiment "vivant". Nous savons qu'ils ne s'arrêtent pas aux positions prises dans leurs ouvrages, mais sont restés ouverts, avec leur dynamisme, et prêts à revérifier leurs positions et redéfinir leurs orientations. La discussion lors de l'Assemblée générale du 1er mars 1991 nous en a donné un exemple impressionnant.

Autant pour les nouveaux membres du Comité. Toutefois, l'organe le plus important de l'Association c'est vous-même. Donc, les membres, vous tous, chacun de vous. Nous comptons sur vous.

Marc Blessing